

**COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2017
PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Courvières

Président : M. Éric LIEGEON

Secrétaire : Mme Blenda MATEUS

Membres présents : 7

Membres absents : 0

Membres absents excusés : M. Thierry LIEGEON, Mme Fabienne DELACROIX

Membres ayant participé au vote : 7

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte rendu du 25 août 2017**
- 2. Statuts CFD**
- 3. Finances**
 - Budget Assainissement : Autorisation de mouvement sur le c/1068
 - Budget Assainissement : DM c/61523
- 4. Bois**
 - Etat d'assiette 2018
- 5. Ressources Humaines**
 - Avancement de grade
- 6. Urbanisme**
 - Projet Lotissement
- 7. Questions diverses**

1. Approbation du compte rendu du CM du 25 août 2017

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil municipal en date du 25 août 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Statuts CFD

Dans le cadre de la loi NOTRe, il est nécessaire de réviser les statuts de la CFD pour la mise en conformité avec les dispositions issues de la loi notamment. Le Conseil communautaire s'étant prononcé sur cette révision le 12 septembre 2017, les communes membres ont 3 mois pour délibérer sur le sujet. A partir du 1^{er} janvier 2018, la CFD exercera 5 compétences obligatoires ainsi que 4 compétences facultatives (*Voir tableau en annexe*). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la révision de ces nouveaux statuts.

3. Finances

- Budget Assainissement : autorisation de mouvement sur le c/1068

Des travaux d'assainissement ont été réalisés en 2005 par la CFD pour le compte de la commune de Courvières. Afin de permettre l'amortissement de ces travaux en 2016, une opération non budgétaire via le compte 1068 pour un montant de 5 215 € doit être réalisée.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser les écritures nécessaires et les mouvements sur le compte 1068.

- Budget Assainissement : DM c/61523

Le compte DF 61523 du budget assainissement 2017 doit être crédité de la somme de 1 000 €. Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorisent la diminution de crédits au compte DF 621 ainsi que l'augmentation de crédits au compte DF 61523 pour un montant de 1 000 €.

4. Bois

- Etat d'assiette 2018

La commission bois s'est réunie en présence de M. LHOMME, agent ONF, pour prendre connaissance de la prévision coupe de bois 2018 ainsi que du mode de commercialisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en vente pour 2018 les coupes de bois dans les parcelles suivantes :

Parcelle 6	estimation de 410m3	en bloc et sur pied.
Parcelle 11	estimation de 500m3	en bloc et sur pied
Parcelle 12	estimation de 510m3	prévente de bois façonnés
Parcelle 17	estimation de 600m3	prévente de bois façonnés

5. Ressources Humaines

Dans le cadre de l'évolution de carrière concernant le personnel communal, le Maire propose au Conseil municipal un avancement de grade pour les employées de la commune.

- Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Les membres du Conseil municipal acceptent l'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon pour Mme Isabelle ELISABETH.

- Avancement au grade d'adjoint spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe

Les membres du Conseil Municipal acceptent également l'avancement au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon pour Mme Christelle BAVEREL.

6. Urbanisme

- Projet Lotissement

Une rencontre avec M. KASSENTINI de France Domaines et M. LAUDE de l'EPF du Doubs a eu lieu en mairie pour informer les élus sur l'évaluation de la parcelle achetée par la commune à M. et Mme GRESSET. France Domaines propose un montant de 38 €/m² pour l'achat de ce terrain. Ce tarif a été calculé sur la base d'une revente de parcelles viabilisées à hauteur d'environ 90 €/m² TTC. M. et Mme GRESSET informent le Conseil municipal de leur volonté de diminuer de 3 €/m² le prix de vente du terrain. Cette proposition (35 €/m²) permettrait à la commune de conserver une marge suffisante pour la viabilisation et les aménagements nécessaires à la réalisation de ce futur lotissement. M. Damien GRESSET, locataire de la parcelle, signifie à la commune qu'il renonce à la prime d'éviction. Le montant de cette prime est de 3 700 €/ha.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, valident cette proposition d'achat de parcelle d'une contenance de 1,4 ha qui permettra la viabilisation d'une dizaine de parcelles à bâtir. Le Conseil municipal sollicite l'EPF (Etablissement Public Foncier) pour le portage du foncier dans l'attente de la revente des parcelles.

Une promesse de vente sera établie entre M. et Mme GRESSET et l'Etablissement Public Foncier (EPF) représenté par M. LAUDE.

Cette possibilité d'achat de foncier s'inscrit dans un projet de développement maîtrisé par la commune qui était jusqu'à lors confrontée à une certaine rétention foncière.

7. Questions diverses

- **Eclairage public** : dans le cadre de l'étude présentée par M. MINARY (SYDED) qui a permis de constater l'état dégradé du réseau d'éclairage public, le Conseil municipal décide de solliciter les services du Syndicat départemental d'électricité pour une assistance à la rénovation du réseau. Le coût de cette prestation est basé sur un forfait de 500 € auquel il faut ajouter 12 € par point lumineux à rénover.
- **Vente de terrain ROBERT Jardins** : suite à une demande de M Raphaël ROBERT, la commune a proposé en avril 2016 la vente d'une parcelle de 62 ares au prix de 9 €/m². Plusieurs rencontres ont eu lieu pour échanger sur le projet de M. ROBERT afin d'étudier sa faisabilité dans le cadre des règles de l'urbanisme. N'ayant pas de nouvelle de ce dossier depuis plusieurs semaines, les membres du Conseil municipal décident de transmettre un courrier à M. ROBERT afin de connaître son intention concernant l'achat de cette parcelle.
- **Appartements Ecole** : des infiltrations d'eau ont provoqué des dégâts dans l'appartement communal loué à M. Benjamin LHOMME, une déclaration de sinistre auprès de Groupama a été enregistrée.
Un devis pour la création d'une chambre supplémentaire dans l'appartement occupé par Mme Laëtitia SERGENT a été transmis par l'entreprise LOCATELLI F. Les membres du Conseil municipal décident de reporter et d'examiner ce dossier lors de la programmation budgétaire 2018.
- **Drainage eaux pluviales** : une zone d'humidité est présente à proximité de maisons situées Chemin du Paru. Des travaux pour canaliser ces eaux pluviales seraient nécessaires. Un devis a été demandé à M. Christophe CATTET, ces travaux seront étudiés en 2018.
- **Inauguration** : afin de remercier les différents acteurs et partenaires qui ont accompagné la commune pour la réalisation des travaux de l'école, du moulin et de la chapelle, une inauguration est prévue le 6 avril 2018.
- **Comice 2018** : une première rencontre a eu lieu entre la municipalité et les différents responsables associatifs du village. Il est décidé de constituer une association pour le prochain comice qui aura lieu le 29 septembre 2018. L'Assemblée Générale constitutive de cette association est prévue le vendredi 17 novembre à 20h à la Mairie. Toute la population est conviée à ce rendez-vous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.